

Wierde, le 9 septembre 2021

Aux présidents, secrétaires et trésoriers des clubs

N/Réf. : AS/SL/2021Convocation AG 2021.doc

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Le Président, André STEIN, et les membres du conseil d'administration vous prient d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se déroulera le **samedi 25 septembre 2021 à 09.30 heures à l'UCM, Chaussée de Marche, 637 à 5100 WIERDE.**

ORDRE DU JOUR

1. Vérification des pouvoirs des délégués
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire de l'année précédente
3. Allocution du Président
4. Rapport du Secrétaire Général
5. Rapport du Trésorier
6. Rapport des vérificateurs aux comptes
7. Approbation des comptes et décharge aux administrateurs et aux vérificateurs aux comptes
8. Approbation du budget de l'année en cours
9. Nomination des vérificateurs aux comptes
10. Examen et vote des propositions de modifications aux statuts

Pour que ces propositions puissent être votées et acceptées, il faut le double quorum des deux tiers. Si ce double quorum n'est pas atteint, une assemblée générale extraordinaire devra être convoquée. Celle-ci pourra statuer, quel que soit le nombre de membres présents ou représentés. (cf. Loi sur les asbl du 27 juin 1921 et CSA)

11. Examen des propositions de modifications au règlement d'ordre intérieur : néant
12. Interpellations
13. Election de 7 membres du conseil d'administration (voir article 16 des statuts de l'AFT)
14. Nouveautés 2022 : présentation

Très cordialement.



André STEIN,
Président

Partenaires principaux



Partenaires officiels



Partenaires média

